



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COS DU VENDREDI 19 MAI

Jeunesse - Projet éducatif du COS

C'est un document obligatoire pour toute structure accueillant des mineurs pour être agréée Jeunesse et Sports. Il détermine les valeurs et les grandes orientations de l'association, dont l'éducation populaire est le fondement.

Pour : CGT-9, CFDT-1, FO-5, UNSA-5, CFTC-3, ex-FO-1 ; Abstention : CFDT-6

Loisirs culture – budget pour les spectacles

Il est proposé, comme tous les ans, de voter le budget par anticipation pour permettre de faire les réservations nécessaires avant l'été. Celui-ci est proposé à l'identique : 20.000 € pour les spectacles « coup de cœur » et 8.000 € pour les spectacles « tête d'affiche ».

Pour à l'unanimité

Loisirs culture – Soustons

Le COS de Nantes possède des parts sociales dans le camping du Lac Marin à Soustons, mais constate un intérêt limité de la part des ouvriers, dû principalement à la distance. Le COS de Niort ayant les mêmes difficultés avec leur village vacances à Mesquer, l'idée est de faire l'échange. La première étape est de voter la vente de nos parts à Soustons (le COS de Niort l'ayant déjà fait).

Pour : CGT-9, CFDT-2, FO-5, UNSA-5, CFTC-3, ex-FO-1 ; Abstention : CFDT-5

Elections COS – même jour- élections professionnelles

Des syndicats ont proposé que les élections COS aient lieu dorénavant en même temps que les élections professionnelles (en décembre). (Ces mêmes syndicats auraient souhaité supprimer les élections propres au COS et de faire mandater les administrateurs par les syndicats selon les élections au Comité Technique.) La CGT est catégoriquement contre, ce pour plusieurs raisons.

Les principales étant l'indépendance et l'identité du COS en tant qu'association loi 1901 qui de fait disparaîtraient. La CGT a au contraire toujours revendiqué la reconnaissance statutaire des COS.

Par ailleurs, la CGT craint une confusion de votes, que ce soit entre les différentes instances (comité technique, commission administrative paritaire, plus le COS ?), ou entre les lieux de vote, avec une possible baisse de la participation.

De plus, le mois de décembre est déjà particulièrement chargé au COS, entre les dossiers de chèques vacances et l'arbre de Noël.

Pour : CFDT-7, CFTC-3, ex-FO-1 ; Contre : CGT-9, FO-5, UNSA-5

Elections COS – augmentation de la durée du mandat à 5 ans

La CGT aurait voulu avoir plus de temps pour réfléchir sur les avantages et les inconvénients de cette modification, mais sa demande de report n'a pas été acceptée.

Pour : FO-5 ; Contre : CFDT-7, UNSA-3, CFTC-2, ex-FO-1 ;

Abstention : CGT-7